



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travail le dimanche

Question écrite n° 4982

## Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la loi n° 2009-974 du 10 août 2009 réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires. À son article 4, elle prévoit qu'un comité, constitué de trois parlementaires appartenant à la majorité et de trois parlementaires appartenant à l'opposition, soit chargé de veiller au respect du principe du repos dominical posé à l'article L. 3132-3 du code du travail. Ce comité devait présenter un rapport au Parlement dans un délai d'un an à compter de la date de publication de la présente loi. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les conclusions de ce comité.

## Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur l'évaluation de la loi n° 2009-974 du 10 août 2009 réaffirmant le principe du repos dominical. Un bilan complet de la mise en oeuvre de la loi a été réalisé par le comité parlementaire de suivi instauré par la loi, sous la présidence de Monsieur le Sénateur Méhaignerie. Ce bilan a été publié le 15 novembre 2011 et peut notamment être consulté sur le site internet de l'assemblée nationale (rapport n° 3927).

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4982

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5122

**Réponse publiée au JO le :** [17 septembre 2013](#), page 9751